



**Séance du 17 mars 2022**

## **PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 17 mars à vingt heures trois minutes, le Conseil Municipal, convoqué le 10 mars 2022, s'est réuni en salle du Conseil municipal de la Mairie.

L'ouverture a été faite sous la présidence de Monsieur PAROLINI, Maire de la commune

### **Présents :**

M. François PAROLINI, Mme Laetitia COLONNA DE LECA CRISTINACCE, M. Daniel MALLET, Mme Nathalie BUROND-DRUON, M. Philippe BÉCHÉ, M. Roland SAUZET-CHENOUX, Mme Annie GUILLAUME, M. Daniel BLANCHARD, M. Gérard DESFORGES, Mme Marie RAMAHEFASOLO, M. Gérard LAMBERT, Mme Agnès BERTON-MORO, Mme Nadège DELPLANQUE, M. Dominique PREVOTEAU, M. René COSQUER, Mme Emilie POISAT, M. HEULIN Philippe, Mme Daphné RACT-MADOUX, Mme Christèle DEVERGNE, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

### **Absents représentés**

Mme Françoise GUILLARD donne pouvoir à M. Philippe BÉCHÉ  
Mme JUSTINE VESTON donne pouvoir à Mme Laetitia COLONNA  
M. Yoann MARFA-ANGLADA donne pouvoir à M. François PAROLINI  
Mme Isabelle MORE donne pouvoir à Mme Agnès BERTON-MORO  
Mme Brigitte ROCH donne pouvoir à Mme Annie GUILLAUME  
Mme Virginie BOULLÉ donne pouvoir à Mme Nathalie BUROND-DRUON  
M. Jean-François CROUZY donne pouvoir à M. Daniel MALLET  
M. Pascal VALENTIN donne pouvoir à Mme Daphné RACT-MADOUX  
M. Alexandre SPADA donne pouvoir à Mme Anne-Marie ROUFFANEAU

### **Absents :**

L'appel étant fait et le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03.

Mme Nathalie BUROND-DRUON est nommée secrétaire de séance.

## **Introduction du Maire**

### **Décisions du maire**

Le maire présente les décisions municipales :

Vous avez reçu les décisions prises en vertu des articles L2122-22 et 23 du CGCT.

- 11 – Tarifs d'entrée spectacle « Pinocchio le KIRKIGA »
- 12 – Demande de subvention à la Préfecture DETR 2022
- 13 – Demande de subvention à la Préfecture DSIL 2022

## **LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

### **1 - Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal**

Le maire soumet à l'assemblée délibérante le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 février 2022.

#### **ADOPTÉ A LA MAJORITE**

Abstentions : 3 Mme Christèle DEVERGNE, Mme Anne-Marie ROUFFANEAU, M. Alexandre SPADA

Votes contre : 2 – Mme Daphné-RACT-MADOUX, M. Pascal VALENTIN

Votes pour : 24

### **2 - DEBAT ET RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

**VU** l'article D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 annexé ;

**CONSIDERANT** la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire lors de la commission Finances du 8 mars 2022 ;

**CONSIDERANT** l'obligation d'organiser un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois précédant le vote du budget ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du débat sur le Rapport d'Orientation Budgétaire 2022.

**DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire sera tenu, dans les 15 jours suivant le débat, à la disposition du public à la mairie et sera mis en ligne sur le site de la commune afin de permettre aux Ittevillois de disposer des informations financières sur la Commune.

**AMPLIATION** de la présente délibération sera transmise à :

- La Sous-Préfecture,
- Madame la Trésorière Principale,

Et sera notifiée aux intéressés.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

**Le maire demande s'il y a des questions.**

Aucune question écrite n'a été transmise pour ce conseil municipal mais le conseil demande à disposer de la présentation Power Point du ROB 2022 présenté en séance. Cette demande légitime est bien évidemment acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par monsieur le maire à 20h53

Le prochain conseil municipal est programmé sera réalisé le 14 avril 2022 à 20h00

Nathalie BUROND-DRUON  
Secrétaire de séance

François PAROLINI  
Maire